



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOIS libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B., par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B., pour les autres villes du royaume.

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'He, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

Mathieu Laensberghe.

GAZETTE DE LIEGE.

RUSSIE.

Petersbourg, le 23 septembre. — L'empereur a dirigé des nouvelles et nombreuses troupes du côté de Caucase, pour renforcer l'armée de Géorgie. Les persans, de leur côté, se sont avancés et ont insurgé deux des trois provinces musulmanes appartenant à la Russie, qui touchent sa frontière; ce sont sans doute celles situées au delà du Kour, qui baigne Tiflis et traverse toute la Géorgie. Celle sur laquelle on comptait le moins est restée fidèle. Selon l'usage barbare des orientaux, le prince Menzicoff et ses officiers ont été retenus prisonniers en Perse.

Tout s'oppose cependant à ce qu'une campagne soit poussée de part et d'autre avec quelque vigueur du côté de la Géorgie à l'entrée de l'hiver et jusqu'au printemps prochain. Des steppes immenses, des fleuves nombreux et sans ponts, des chemins impraticables, la pauvreté du pays s'opposent, dans la mauvaise saison, à la marche rapide d'une armée, lors même qu'elle ne trouve pas de résistance. Les Persans pourront bien se maintenir quelque temps en possession des contrées qu'ils ont insurgées, mais ils ne feront plus de progrès et ne franchiront pas le Caucase. Et si, comme il paraît, la Mingrelie, l'Imméritie et une partie des provinces géorgiennes sont restées fidèles, les russes peuvent y envoyer des renforts par la mer Noire et menacer les Persans dans leurs flancs.

Une guerre avec la Perse est facheuse pour la Russie: quelle que soient ses chances, elle entraînera un grand dérangement dans ses finances. Lorsqu'une armée russe passe ses frontières d'Europe, elle trouve de grandes facilités pour sa subsistance et ses transports, mais sur la frontière d'Asie, il faut tout payer et tout payer. En faisant la guerre dans la Géorgie, la Russie la fera sur son propre territoire, et la conquête n'apportera aucun avantage. D'un autre côté, l'empereur, que ses goûts, son ardeur militaire porteraient à se mettre à la tête de son armée et à en presser vivement les opérations, ne peut, dans les circonstances présentes, s'éloigner de ses états d'Europe, et, malgré l'activité et les talens des généraux Yermoloff et Paskewitch, les choses ne seront pas conduites avec cet ensemble et cette rapidité de mouvemens que la présence de S. M. I. aurait imprimée.

ANGLETERRE.

Londres, le 7 octobre. — Les consolidés ont été à 79; à deux heures ils étaient à 80 1/8; et à 80 3/8 1/2 pour novembre. On fait peu d'affaires dans les consolidés ainsi que dans les fonds de l'Amérique méridionale et encore elles se font à des prix inférieurs.

— Nous avons reçu ce matin le *Colombiano*, journal de Caracas, jusqu'au 19 août.

On dit dans ces journaux que Bolivar a déclaré qu'il ne prendrait aucune part à la guerre entre le Brésil et Buenos-Ayres. Le libérateur devait être de retour à Bogota vers la fin de novembre, mais les circonstances ont accéléré son arrivée. Au moment où son aide-de-camp est arrivé à Bogota, on pensait que Bolivar était à Panama.

— On écrit de la Guyara, le 17 août:

« Le secrétaire intime de Bolivar, le colonel O'Lery, est venu de Bogota à Valencia en 15 jours, et le lendemain il est parti pour l'Apuré à la recherche du général Paez. Une personne arrivée de Cumana dit que Bermudez s'est porté vers les frontières de son département avec toutes les troupes sous ses ordres, afin d'être prêt à obéir aux ordres du gouvernement suprême. On pense maintenant que Paez ne pourra plus tenir; encore quelques mois et on aura un résultat. »

— On mande de Caracas, le 28 août:

« Paez est dans les plaines, il lève des troupes, mais l'arrivée d'un aide-de-camp de Bolivar avec des dépêches pour lui, jointe à la découverte des vues iniques de ses conseillers, produira à ce qu'on pense un grand effet sur lui en faveur de la bonne cause. Paez n'est que l'instrument d'un parti qui veut exalter le mécontentement qu'il éprouve pour le conduire à sa propre ruine et à celle de sa patrie. »

Le *Globe and Traveller* annonce avoir reçu des nouvelles qui sont plus favorables à la cause de Paez que celles données par le *Courrier*.

FRANCE.

Paris, 10 octobre. — Talma a été ramené depuis trois jours d'Enghien à Paris. L'état de sa santé, loin de s'être amélioré par ces déplacements pénibles, donne aujourd'hui des inquiétudes assez vives, pour qu'il ne soit plus permis de les dissimuler. Il a conservé néanmoins toute sa raison; et sa sensibilité, quoique mise à de fortes épreuves, n'a rien diminué de la vigueur de son caractère. Il paraît que sa maladie est une entérite inflammatoire.

— On annonce qu'un courrier arrivé hier a apporté des nouvelles de Moscou jusqu'au 20 septembre. On y considérerait la guerre avec les Persans comme une chose beaucoup plus grave qu'on ne l'avait d'abord supposé; le bruit courait même que l'ambassadeur russe en Perse, le prince Menzicoff, avait été arrêté.

— Le *Journal des débats* pense que la note présentée par M. Stratford Canning à la Porte, sur les indemnités dues à des sujets britanniques est un premier pas de l'Angleterre pour préparer l'occupation de la Morée et de l'Archipel, comme gages de ces indemnités.

— La deuxième exposition des tableaux au profit des Grecs, attire beaucoup de curieux. On vient d'y placer plusieurs tableaux nouveaux, entr'autres la *Bataille d'Arcote*, par Horace Vernet, la *prise de Missolonghi*, par Scheffner, et d'autres ouvrages de David, de Girodet, de MM. Gérard, Gros, etc.

— Le jeune homme qui, dans la nuit du 30 septembre au 1^{er} octobre, s'est introduit dans le couvent d'Auneau, est en prison à Chartres. Cet individu a l'esprit aliéné; une alliance distinguée lui a donné une soif immodérée des grandeurs: bientôt des malheurs domestiques l'ont accablé, et, abandonné à lui-même, il n'a plus rêvé que les premières places de l'état, dédaignant toutes les autres. Cette ambition a causé un dérangement dans son esprit.

— Le 6 avril dernier, la diligence n° 22 appartenant aux messageries royales, passait avec tant de rapidité sur la place de l'Odéon, que le postillon se laissa tomber, et une petite roue passa sur une de ses jambes. Grâce à ses fortes bottes, il n'éprouva ni fracture, ni luxation; mais il tomba en défaillance, et il fallut le transporter dans une hospice voisin. Quoique cet accident n'ait eu aucune suite, MM. les administrateurs des messageries, dans la personne de M. Nanteuil, l'un d'eux, ont été traduits devant le tribunal de police municipale, et condamnés à 10 fr. d'amende et aux frais, comme responsables de la contravention de leur postillon qui, en lançant les chevaux au grand trot, a mis ses propres jours en danger.

— On lit dans un journal de Lyon: « La situation déplorable de nos manufactures paraît enfin avoir intéressé le gouvernement. M. de la Ferté, intendant du garde-meuble de la couronne, a passé quelques jours à Lyon et a visité nos ateliers d'étoffes de soie; il s'est entretenu avec nos principaux fabricans, des moyens propres à faire cesser l'état de langueur où se trouve en ce moment la fabrique. »

Cours de la Bourse du 10 octobre. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1825, 98 fr. 35 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouiss. du 22 juin, 66 30 c. Actions de la banque, 2035 00. Emprunt royal d'Esp. 1826, 46. Emprunt d'Haïti, 660.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Le *Diario de Rome* du 27 septembre, d'après une lettre de Corfou du 10 du même mois, confirme la nouvelle de la retraite des Turcs de devant Athènes après un combat sanglant où les Grecs et les Philhellènes ont fait des prodiges de valeur: le colonel Fabvier a fait prisonnier Giovny-Bajactar qui commandait le siège. Son drapeau a été pris.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 13 OCTOBRE.

Le roi est arrivé avant-hier à 4 heures après-midi à Bruxelles. Le prince d'Orange y est aussi arrivé de Tervueren, et le prince Frédéric des Pays-Bas, accompagné de M. le colonel de Walkirch, son aide-de-camp, est également arrivé avant-hier à midi à Bruxelles, venant de Berlin.

— Depuis plusieurs jours, deux souscriptions sont ouvertes chez le libraire Guilmar, rue Vinave-d'Ile, l'une en faveur des malheureux Ostendais, l'autre pour secourir les malades nécessiteux de Groningue.

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* ce qui suit :

Trieste, le 30 septembre. — Un bâtiment autrichien qui a quitté Smyrne il y a 23 jours, avec un très grand nombre d'autres, sous l'escorte de la goëlette autrichienne la *Surveillante*, apporte les nouvelles suivantes :

« La flotte du capitain-pacha, après avoir fait une nouvelle tentative contre Samos, où elle a, dit-on, perdu une corvette et quelques bâtimens de transport, s'est retirée, pour se réparer, à Mytilène et à Fochès. La flotte grecque, forte d'environ 70 voiles, y compris les brûlots, était en observation à la hauteur du cap Carabournou. Le convoi autrichien a passé au milieu de cette flotte; les Grecs ont visité quelques navires, mais ils les ont bien traités et se sont contentés de leur demander des vivres. La nuit suivante, le convoi en a rencontré un autre près d'Ipsara, qui se rendait à Smyrne sous l'escorte de la frégate autrichienne la *Bellone*. »

P. S. « On a reçu ici par le paquebot des lettres de Corfou qui vont jusqu'au 16 septembre. Le bruit se soutenait que Reschid-pacha avait été battu près d'Athènes, qu'on lui avait pris sa grosse artillerie, et que le siège était levé. On ne peut tarder à savoir jusqu'à quel point cette nouvelle est fondée. » (*Voyez art. Grèce.*)

Lundi prochain, à midi et demi, aura lieu l'ouverture des *cours gratuits d'arithmétique commerciale et de tenue de livres, de géométrie industrielle et de géographie*. On compte déjà cinquante élèves inscrits, parmi lesquels il y a peu d'artisans. Nous espérons que ces derniers, plus éclairés sur leurs devoirs et leurs véritables intérêts, s'empresseront de faire inscrire les noms de leurs enfants.

Comme il est dans cette classe un très-grand nombre d'hommes qui pourraient ignorer long-temps l'existence même du bienfait qu'on leur offre, faute de lire les journaux qui l'annoncent, nous ne saurions trop insister auprès de tous ceux qui ont des relations quelconques avec des artisans, pour les engager à user en cette occasion, de tout le crédit qu'ils peuvent avoir sur leur esprit. C'est à ceux qui lisent et qui, seuls, peuvent apprécier l'utilité de ces cours, à faire tous leurs efforts auprès des ouvriers pour leur faire comprendre leurs intérêts, pour les persuader et les attirer aux lieux où ils peuvent faire des acquisitions si précieuses pour leur bonheur et pour leur fortune.

On peut se faire inscrire, le dimanche matin, de huit à dix heures, dans le local au-dessus de la salle. *Y. M.*

*** Trois artistes ambulans, d'un genre fort original, se sont entendus depuis quelques jours avec beaucoup de succès dans les cafés de notre ville. Ils imitent sur le violon et le violoncelle plusieurs instrumens, tels que le cor, la flûte, le hautbois, la guitare; mais leur véritable triomphe, est l'imitation du cri de divers animaux, celui de l'ours entr'autres que le violoncelle fait sortir de son instrument, est rendu avec une perfection tout à fait effrayante. Ils exécutent aussi plusieurs morceaux *buffes* avec un talent qui pourrait faire honneur à des artistes en réputation. *Signal*

ÉTATS-GÉNÉRAUX. — SESSION DE 1826 à 1827.

Liste des membres composant la seconde chambre.

Brabant septentrional. — P. A. van Meuwen. A. J. Ingenhousz sortant en 1827. P. J. Cuypers. J. C. G. van der Brugghen van Croy sortant en 1828. L. A. J. J. van Sasse van Yssel. A. G. Verheyen. A. J. J. H. Verheyen (van Boxmeer) sortant en 1829.

Brabant méridional. — T. Dotrengé. A. P. T. G. baron de Vischer de Celles sortant en 1827. A. J. Barthélemy. Comte F. M. G. G. Cornet de Grez. F. J. G. de Snellinck. H. J. A. van den Hove sortant en 1828. P. J. de la Vieilleuze fils. F. A. Paschal d'Onyn sortant en 1829.

Limbourg. — G. A. E. van Afferden sortant en 1827, comte C. F. de Borchgrave. B. G. G. de Leonards van Achel sortant en 1828. J. M. G. de Bronckere sortant en 1829.

Gueldre. — H. J. Dickmeester. J. Weerts, sort. en 1827. Baron J. E. N. van Lynden van Hoevelaken. Baron J. C. A. van Nagell, sortant en 1828. O. baron van Randwyck van Rossum. D. L. van Brakel tot den Brakel, sort. en 1829.

Liège. — Baron F. J. de Stockhem-Méan. A. H. J. Fabry de Longrée, sort. en 1827. E. C. de Gerlache. D. M. de Mélotte d'Envoz sort. en 1828. T. A. Loop. O. Leclercq sort. en 1829.

Flandre orientale. — Baron M. F. G. Della Faille d'Huyse. J. J. B. Boeyé. F. P. G. A. Surmont de Volsberghe. C. van Hulten, sort. en 1827. J. J. Huyttens Kerremans, K. L. de Waepenaert. W. Goelens, sort. en 1828. Jos. van Crombrughe. Comte Villain XIII. F. L. Derouck, sort. en 1829.

Flandre occidentale. — L. A. Reyphins. J. B. H. Serrnys, sortant en 1827. A. Angillis. J. C. F. W. Mesdach. C. B. G. Coppeters Stochove, sortant en 1828. F. X. de Langhe. Baron F. de Serret. F. A. de Meulenaere, sortant en 1829.

Hainaut. — P. J. Trenteseaux. G. F. J. Dumont. C. P. P. Teinturier, sortant en 1827. Philippe de Bousies. Le comte A. E. A. M. J. Duchastel, sortant en 1828. Le baron F. G. M. H. de Secus. Le baron H. B. G. de Roisin. Ch. Le Hon, sort. en 1829. (*La suite à demain*)

Nous recevons de M. le curé de Berloz une réclamation relative à la lettre insérée dans notre n° du mardi 3 octobre, à l'occasion des démarches que M. le curé devait avoir faites pour l'exécution du règlement sur la fermeture des cabarets, démarches qui, telles qu'on nous les avait annoncées, nous paraissaient outrepasser les limites de ses fonctions, et sous ce rapport dignes de blâme. Les explications que donne M. le curé tendent à établir que sa conduite dans cette circonstance n'est rien que de louable; nous allons le laisser parler lui-même :

Berloz, le 9 octobre 1826.

Monsieur,

Les faits rapportés dans la lettre qui me concerne, insérée dans votre journal du 2 de ce mois, n. 233, sont tellement inexacts, que je me permettrai de les relever.

Frappé des désordres nocturnes commis à la kermesse de ma paroisse, les années précédentes; appréhendant de les voir renouveler cette année, je me commandai à mes paroissiens (mais sans les gourmander, ainsi que le prétend l'auteur de la lettre) de ne plus commettre des scènes aussi scandaleuses que celles commises les années; je leur dis que j'espérais qu'ils observeraient le règlement sur l'heure de la fermeture des cabarets dont j'expliquai le sens; j'ajoutai que j'étais persuadé que l'autorité locale ferait exécuter ces sages dispositions, et que dans le cas contraire j'en ferais le rapport à l'autorité supérieure. Là finirent mes exhortations.

Sur l'information que l'on avait formé le complot de maltraiter le garde-champêtre, s'il se rendait dans les cabarets pour y remplir ses devoirs, j'écrivis dans la soirée du dimanche, et non du lundi, au brigadier commandant la maréchaussée royale à Waremmé, la lettre dont on veut me faire un crime: je le priai d'envoyer deux maréchaussées à Berloz pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique. Cette lettre, quoiqu'elle puisse dire les commentateurs, n'est pas un réquisitoire, mais une simple invitation; je ne me suis donc pas immiscé dans les affaires civiles, je n'ai donc pas voulu envahir le pouvoir temporel par le spirituel, il n'y a que la malveillance qui puisse me prêter de semblables intentions.

Je donne d'ailleurs le défi le plus formel à l'auteur de la lettre de prouver que j'aie jamais donné aucun ordre au garde-champêtre.

J'espère, Monsieur, que vous aurez pour moi la même complaisance que vous avez eue pour l'auteur de la lettre en question, et que vous voudrez bien l'insérer dans votre journal.

Recevez, je vous prie, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

F. HOCKENSIEL, curé de Berloz.

Si, comme nous ne pouvons en douter, toutes les assertions de M. le curé sont exactes, il résulte de sa lettre qu'il n'a pas été aussi loin que le faisait aller notre correspondant, trouvant sans doute, par les propos indiscrets du garde-champêtre, que quel M. le curé affirme n'avoir donné aucun ordre. Or, c'était tout en ce point que nous trouvions excès de zèle et transgression de devoir. Il en résulte aussi que M. le curé écrivit au brigadier de gendarmerie, avec invitation d'envoyer deux maréchaussées; il nous semble que ce soin regardait plus spécialement M. le bourgmestre, et que, si toutefois M. le curé devait faire des démarches en cette occurrence, c'était au bourgmestre qu'il convenait de s'adresser; non à la gendarmerie.

Enfin, nous voyons qu'en effet M. le curé rappela à ses paroissiens et commenta le règlement sur la fermeture des cabarets; mais rien dans ce fait n'avait été signalé par nous comme répréhensible. C'est même, à notre avis, une mission fort honorable que celle d'avertir les paysans des peines qui sont prononcées par les lois contre les auteurs de tout genre de désordres; les curés des campagnes feraient une chose fort utile, à la suite de leurs instructions sur les devoirs de morale chrétienne, ils prenaient le soin de rappeler, à ceux que la religion ne persuade pas entièrement, la sanction que le code pénal a donnée à la défense d'enfreindre les règles de justice; mais nous pensons qu'en aucun cas il ne leur convient de provoquer le concours de la force publique pour mieux s'assurer de l'efficacité de leurs conseils. *Y. M. et G. A.*

LA SAINT-BARTHELEMI,

Drame en plusieurs scènes et en prose, par Charles d'Outrepoint.

On ne saurait nier qu'il s'opère en France une grande révolution littéraire. Tous sont d'accord sur ce fait et ne diffèrent que dans l'appréciation: les uns y voient une funeste décadence, les autres, et il faut reconnaître que le nombre s'en accroît chaque jour, la signalent comme une salutaire régénération.

Une suite de lettres insérées dans ce journal ont exposé avec trop de détails le système des romantiques, comme on appelle et comme s'appellent eux-mêmes les réformateurs, pour qu'il soit nécessaire d'entrer à cet égard dans de nouvelles explications. Qu'il nous suffise de répéter que le principe sur lequel ils s'appuient est la vérité dans les mœurs et les caractères historiques, la vérité dans l'expression des sentimens particuliers à chaque personnage qui figure dans l'histoire, dans le roman et dans le drame.

Ce principe, comme on le voit, n'est pas neuf: Boileau, en disant: *rien n'est beau que le vrai*, ne faisait que traduire Horace, et le bon sens avait dit, avant Horace, *rien n'est beau que le vrai*.

Ainsi qu'il en est de presque toutes les luttes d'opinion, on voit que c'est uniquement sur des conséquences que le combat est engagé.

Dans la tragédie, par exemple, les uns veulent les trois unités comme application immédiate des préceptes de Boileau; ils veulent encore les vers; les autres repoussent les unités, quelques uns même repoussent les vers dans l'intérêt de la vérité ou plutôt de la vraisemblance dramatique; car au théâtre, disent ils, il ne peut jamais s'agir que de vraisemblance.

et le mot de *vérité*, pris dans un sens trop absolu, n'est propre qu'à embrouiller.

Après avoir combattu, assez faiblement et avec plus d'humeur que de logique, les principes des innovateurs, leurs adversaires ont crié à la preuve; on leur a répondu: voyez les ouvrages de Walter Scott; ce sont des productions toutes romantiques. En est-il dont le succès soit plus rapide et plus universel? Voilà pour le roman. Quant à l'histoire, les ouvrages de MM. de Barante et Guizot, sous plusieurs rapports, viennent merveilleusement à notre secours. Mais la tragédie romantique où est-elle, s'écrient-ils? C'est là que les classiques triomphent. C'est aussi là, il faut en convenir, que la question se résume le plus clairement, et, il faut bien le dire aussi, les exemples en faveur de cette partie de la réforme littéraire sont bien peu nombreux encore.

Mais fussent-ils moins, ces exemples seraient loin d'exercer d'abord une influence décisive. Que le romantisme ait fait et fasse chaque jour des progrès dans l'histoire et surtout dans le roman historique, cela se conçoit. Ce succès attaque beaucoup moins de réputations contemporaines et, par conséquent, alarme peu les amours-propres; en outre les préjugés littéraires les plus invétérés, comme les plus généralement répandus, sont ceux qu'on a puisés au théâtre. Là ce sont surtout les masses qui jugent, et dès lors les préjugés littéraires deviennent, en quelque sorte, du patriotisme ou tout au moins de l'orgueil national.

On ne saurait méconnaître cependant que, depuis quelques années surtout, en France même où la question est principalement agitée, ces préjugés n'aillent en s'affaiblissant; et si la *tragédie de Pinto*, quoiqu'écrite en prose et sans observation des unités, paraissait aujourd'hui, pour la première fois, sur la scène française, nul doute que le parterre, moins prévenu, n'accueillît cet ouvrage avec faveur.

La fidélité avec laquelle l'innovation de M. Lemercier a été reçue, il y a environ vingt ans, a découragé les écrivains disposés à l'imiter. Mais la réforme littéraire n'avait alors fait aucun progrès en France. Aujourd'hui, elle a du moins amené dans quelques esprits un état de doute et d'attente favorables à l'examen.

Que serait-ce si la disparition du seul acteur tragique de la scène française ne laissait pour appui à la tragédie classique que les Duchesnois, les Georges, les Joanny et les Victor? C'est alors que viendrait un tems heureux pour les applications des nouvelles théories.

Il ne faut pas en douter, de nombreux essais auront bientôt lieu. Déjà en y prélude. Les esquisses publiées, sous le titre de *Théâtre de Clara-Gasul*, sont venues révéler ce qu'on peut attendre de la nouvelle poésie du théâtre. Qu'on lise surtout les *Espagnols en Danemark*, et qu'on se demande si pour nous, hommes du 19^e siècle, pour nous qui nous élévisions du consulat, de l'empire, des guerres de Napoléon, des manœuvres odieuses de la police de Savary, ce tableau des temps modernes n'offre pas mille fois plus d'intérêt que les tragédies classiques.

Tous les essais ne sont pas également heureux. Jodelle ni Pradon ne pouvaient rien contre Corneille et Racine, bien que travaillant d'après une poésie commune. Que prouveraient contre un génie de la trame de Goëthe ou de Shakespeare, apparaissant en France, un Pradon romantique?

Il s'en faut que l'auteur de la *St. Barthélemy* mérite une telle épithète. Du naturel, un style pur et correct, voilà des qualités qu'on ne peut contester à M. d'Outrepont. Mais de la chaleur, mais de l'action, mais une peinture vive des caractères, voilà ce qu'on ne rencontre guères dans cet ouvrage. Charles IX, par exemple, ne fait pas même deviner, avant les dernières scènes, cette atroce cruauté dont l'instinct s'était révélé dès son enfance; et quand on le voit, presque jusqu'au dénouement, si faible, si doux, et pour ainsi dire si humain, on s'étonne de voir le même homme, par une transition mal amenée, s'armer soudain d'une arquebuse, tirer sur ses sujets, se rendre aux fourches de Mont-Faucon pour y regarder du spectacle qu'offrirait le cadavre mutilé de Coligny et y prononcer ces mots affreux qui peignent si bien son ame féroce: *Le corps d'un ennemi sent toujours bon.*

Le caractère de Catherine laisse moins à désirer. Cependant il offre encore quelques réminiscences de ces traditions que l'auteur, après les avoir recommandées dans ses dialogues, repudie aujourd'hui. On la voit dans un colloque parler de son hypocrisie. Le cardinal de Lorraine en fait autant. Cela n'est pas dans la nature, et ce n'est point ainsi que Molière fait parler Tartuffe: *la volonté de Dieu soit faite en toutes choses*, répond cet hypocrite à son interlocuteur; ce mot et la circonstance dans laquelle il est prononcé suffiraient pour peindre son caractère. M. d'Outrepont, qui a enfoncé ce vers dans sa prose, aurait dû, moins que tout autre, tomber en écart que nous relevons. Les divers personnages de son drame paraissent aussi trop souvent peut-être de la postérité, chose dont assurément des âmes cruelles ou hypocrites s'occupent fort peu.

Il y a aussi beaucoup à dire sur le défaut d'enchaînement des scènes, qui sont loin, comme dans *Pinto* et les *Espagnols*, de se succéder naturellement et de naître, pour ainsi dire, les unes des autres. Tout cela est un peu décousu. Les caractères, quoique généralement vrais, ne sont pas toujours dessinés avec énergie. On ne voit rien là qui soit saillant et mis en relief comme l'assassin naïf et comique de l'archevêque de Braga, comme la forfanterie et la pusillanimité si plaisante d'Alava, dans l'œuvre de M. Lemercier; comme l'impudence et le grossier érotisme de l'honneur de l'officier français et l'importance burlesque du résident, des *Espagnols*. Le sermon prêché à Saint Germain est trop académique, on dirait un réquisitoire de M. de Marchangy. Le sermon du curé de la *Barricade*, des *Barricades*, est bien supérieur et révèle une touche plus sûre, plus vraie, plus énergique.

Du reste le drame de M. d'Outrepont, sans être un argument bien décliné en faveur de la nouvelle école, n'est pas non plus un titre qu'elle doive répudier avec dédain.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Le *Siege de Corinthe*, opéra en trois actes, musique de Rossini, paroles de M. Soumet. Voici ce qui rapporte un journal de Paris, sur la première représentation.

Aucun opéra ne fut attendu avec plus d'impatience; toutes les loges étaient louées avant la représentation, et l'affluence a été si considérable que les curieux, qui n'ont pu pénétrer dans la salle, étaient plus nombreux encore que ceux qui ont été assez heureux pour s'y placer. Avant le lever du rideau, la salle offrait un coup d'œil magnifique. Toutes les dames étaient parées comme en un jour de fête, une vive émotion sembla même ajouter à l'expression de leur physionomie.

Toute la diplomatie était à son poste: on a remarqué M. Canning dans une petite loge de côté. On n'a pu s'assurer s'il était du parti des Turcs ou de celui des Grecs, et personne ne se flattera de connaître son ultimatum sur le siège de Corinthe.

L'action de l'opéra est fort simple et se prête à tous les effets de musique. Parmi les morceaux qui ont été le plus vivement applaudis, nous citerons le suivant, où le compositeur a été admirable.

Le Grand-Prêtre

Au nom du dieu qui vous inspire
Je bénis vos fronts glorieux;
J'attache à vos drapeaux la palme du martyr;
Levez-vous pour mourir; je vous ouvre les cieux.
Marchons... Mais ô transport, ô prophétique ivresse,
Dieu lui-même commande à nos sens agiles,
Et dévoile à mes yeux l'avenir de la Grèce;
Avant de mourir, écoutez.
Quel nuage sanglant a voilé ce rivage!
Tout un peuple s'endort du sommeil du trépas;
Je vois peser sur lui cinq siècles d'esclavage,
Et le bruit de ses fers ne le réveille pas.

Il se réveille enfin; peuples séchez vos larmes:
Liberté! tous les fils se lèvent à ton nom;
Le vent fait voler sur leurs armes
La poussière de Marathon.

Le chœur, avec enthousiasme,
Marathon! Marathon!
Comme un grand bouclier Dieu protège nos villes!
Notre cendre féconde enfante des soldats;
L'écho sacré des Thermopyles
Se souvient de Léonidas.

Le chœur.

Léonidas! Léonidas!
Répondons à ce cri de victoire,
Méritons un trépas immortel;
Nous verrons dans les champs de la gloire
Le tombeau se changer en autel.

Le *Siege de Corinthe* sera placé au rang des plus belles partitions de Rossini. Ce compositeur n'a peut-être rien fait de plus dramatique que dans le troisième acte de cet ouvrage. Lorsque M. Piccini est venu le nommer, une triple salve d'applaudissements a salué son nom. Les cris Rossini! Rossini! qu'il paraisse! ont éclaté dans toutes les parties de la salle.

On mande de Vienne, le 29 septembre: « On doit faire aujourd'hui si le tems le permet, de nouvelles expériences avec l'artillerie à vapeur, de l'invention de M. François Besetzny, ancien inspecteur des bâtimens. Plusieurs pièces de cette artillerie, qui ont été exécutées et employées dans les mois derniers, à Bade et à Neustadt, ont acquis à l'inventeur les suffrages de tous les connaisseurs et des amis de l'art; et quoique l'on ne doive regarder ces petites pièces que comme un modèle de la première invention pour l'intérieur du pays, des balles de fusil dont elles ont été chargées ont eu par la vapeur une force de projection assez considérable pour percer, à la distance de cent et cent trente pas, une planche de l'épaisseur d'une cible; un grand nombre, qui ont atteint une muraille à la distance de cent soixante-dix pas, ont été renvoyées aplaties par le choc. On a employé dans ces expériences une pression égale à trente fois le poids de l'atmosphère. Comme on peut donner à la vapeur une force qui égale deux cents fois cette pesanteur (1), on a lieu d'attendre des résultats étonnans de cette invention. La vitesse avec laquelle les balles sont chassées est telle qu'on peut, dans une minute, en envoyer plus de deux cent cinquante dans une direction quelconque. Un seul homme peut facilement faire mouvoir et avancer les pièces à vapeur, et pendant qu'on les fait passer d'un lieu à un autre, on peut continuer à les faire agir. »

COMMERCE.

Bruxelles, le 12 octobre. — Aujourd'hui à midi, la chambre de commerce de cette ville a fait afficher à la bourse que la Société de commerce outre les achats qu'elle fait quelquefois pour son compte, se chargera d'envoyer et de vendre pour celui des fabricans et nommément de ceux de cotons imprimés, les marchandises qu'ils lui adresseront: cette société leur fera l'avance de la moitié de la valeur, le tout à un intérêt convenable.

On apprend de Londres que par suite de fortes commandes d'indigo de la France, et notamment de l'Allemagne, cet article a augmenté de 2 à 3 shillings par livre.

BOURSE D'ANVERS, du 12 octobre 1826.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	118 0/0 p.		1 3/8 0/0
Dette activ.	51 1/2 P	Londres.	40 1/5	40 1/2	40
Différée.		Paris.	47 1/4	A 46 1/2 1/6	46 1/3 1/6
Obl. du S.		Franc.	35 3/4	A 35 9/16	35 3/8 A
Act. S. C.	86 1/4	Hamb.	34 7/8	34 3/4	34 1/16

BOURSE D'AMSTERDAM, du 11 octobre. — Dette active, 51 5/12 3/4. Différée 13 1/16. Bill de chance, 17 1/2 5/8. Synd. d'am. 93 1/12 3/4. Lots de 86 a 86 1/18 1/4. Act. de la soc. de commerce, 89 a 89 1/12 90.

PRIX DES GRAINS A LIÈGE DU 12 OCTOBRE.

La variété de froment, récolte de 1825, prix moyen.	fl. 6 3/4 c.
Id. de seigle, " " " " " "	fl. 5 26 c.
id. de froment, récolte de 1826, prix moyen.	fl. 5 90 c.
id. de seigle, " " " " " "	fl. 4 75 c.

SPECTACLE. — Dimanche 15 octobre, la première représentation de la reprise de *Robert, chef des brigands*, drame en cinq actes; suivi de la première représentation de la reprise de *Jean de Paris*, opéra en deux actes.

Incessamment la première représentation de la *Forêt de Sénart*, opéra nouveau en trois actes, musique de MM. Rossini et Weber, orné de tout son spectacle.

(1) La pression exercée par la poudre égale des milliers d'atmosphère

AVIS. — Le public est informé que le 19 octobre courant, il sera procédé au ministère de la marine à La Haye, et par voie de soumission, à l'adjudication de la fourniture du riz, de la viande, de l'orge et des autres denrées nécessaires au service de la marine.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, est déposé au bureau militaire de l'administration provinciale, rue Agimont, où il peut en être pris connaissance.
Liège, le 13 octobre 1826.

ETAT-CIVIL du 12 oct. — Naissances, 1 garç., 1 fille.

Mariages, 3, savoir ; Entre :

Jean François Deguelde, tailleur, rue St. Séverin, n. 709, et Marie Catherine Joseph Delaite, rue St. Hubert, n. 593.

Joseph Henri Antoine de Sartorius, conseiller de régence de la ville de Visé, y domicilié, et Marie Jeanne Virginie Constance Delaveux propriétaire, rue Neuvice, n. 941.

François Pierre Jean Hanick, imprimeur-libraire, domicilié à Malines, et Marie Thérèse Elisabeth Caroline Joseph Renoz, à la Boverie, n. 10.

Décès : 1 fille, 1 femme, savoir :

Marie Joseph Dejardin, âgée de 90 ans et 2 mois, rue du Pot d'or, n. 692, veuve en 1ères. noces de Pierre Joseph Valet, et en 2es de François Joseph Cralle.

TEMPÉRATURE DU 13 OCTOBRE.

A 9 h. du mat., 12 d. au-dessus 0 ; à 3 h. après-midi, 14 d. au-dessus.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

BEAUJEAN-BAYET, marchand de modes et de soieries, rue Vinave-d'Isle, n. 615, vient de recevoir de Lyon un très bel assortiment de marcelines et gros-de-naples en toutes couleurs et des plus jolies nuances. Les avantages dont il jouit près d'une première maison de France, le mettent à portée de fournir aux personnes qui veulent bien l'honorer de leur confiance, des étoffes de soie de la meilleure qualité à des prix extrêmement favorables.

Il vient de recevoir également pour cloches et manteaux de dames une forte quantité de belles ratines de la plus grande largeur, qu'il vend à des prix très modiques. (1121)

MESSAGERIES ROYALES, rue Féronstrée, n. 742, à Liège.

ENTREPRISE FORGEOIS.

A partir du 13 courant, la diligence de Spa reprendra son service d'hiver ; elle partira de Liège les lundi et vendredi, à huit heures et demie du matin. Le retour sur Liège les mardi et samedi à onze heures du matin. Le retour sur Spa les mêmes jours à quatre heures après-dîné ; de Spa à Stavelot les lundi et vendredi à trois heures et demie après-dîné. Le retour sur Spa mardi et samedi, à huit heures du matin. (1120)

AU DÉPOT DE DRAPERIE, rue Vinave-d'Isle, n. 46.

On informe le public que le magasin est assorti en draps de toutes qualités et couleurs, cuirs de laine en 25 nuances différentes ; casimirs noirs d'Aix-la-Chapelle, et castorines en plusieurs qualités et couleurs.

On pourra aussi se procurer audit magasin les objets suivans confectionnés :

Capotes de castorine depuis 12 jusqu'à 24 florins Pays-Bas la capote.

Caricks en vert bronze et Américain, de 38 à 71 florins, selon qualité du drap et les garnitures que l'on demande.

Manteaux (Almaviva) depuis 40 jusqu'à 70 fl.

Pantalons en cuir de laine en différentes nuances.

Idem en drap.

Gilets en casimir noir et jaune serin.

Robes pour MM. les avocats à 45 fl.

On garantit les draps sans défauts et les objets bien confectionnés.

Le tout sera vendu prix fixe. (1122)

L'on demande un domestique de la campagne, muni de bons certificats et connaissant un peu le jardinage, et également une servante. S'adresser rue Neuvice, n. 935, où l'on dira pour qui c'est. (1121)

Féau, M^d de modes, arrivant de Paris, élève de Leroy et Guérin, confectionne robes et nouveautés ainsi que tous articles de bal. Place de la Comédie, n. 783.

On demande audit Magasin des D^lles qui sachent travailler en modes et en couture. (1095)

Par suite de surenchère, il sera vendu définitivement, par le ministère du notaire Delexhy, le mercredi 18 octobre 1826, à dix heures du matin, devant M. Boverie, juge de paix, en son bureau rue Neuvice, à Liège, trois maisons sises rues de l'Eau, du Turni et des Récolets, à Visé. (1090)

Vente par suite de surenchère.

Mardi sept novembre 1826, à dix heures du matin, on adjugera définitivement, en l'étude et par le ministère du notaire Lys, à Verviers, par suite de surenchère, des immeubles situés à Parfondruy, commune de Stavelot, consistant en une tannerie, moulin à l'huile et à tan, quartier d'habitation et toutes dépendances. La mise à prix fixée par la surenchère est de trois mille deux cents florins. (1125)

Joué 12 courant, il s'est égaré du n. 46, rue Vinave-d'Isle, un petit chien marqué brun, clair et blanc, le bout de la queue blanc et répondant au nom de Joli. La personne qui le ramènera ou en donnera connaissance audit n^o, recevra une bonne récompense. (1123)

(360) La petite maison de chasse et les biens en bois, broussailles et trieux, situés dans la commune d'Olne, sur une contenance de vingt bonniers six perches septante palmes P.-B., ayant été adjugé le onze octobre courant, au prix de trois mille six cents florins : chaque créancier du sieur Jean Spirlet est prévenu que conformément à l'article 565 du code de commerce, il peut, pendant huitaine franche à dater dudit jour, enchérir d'un dixième du prix principal suivant l'article 13 du cahier des charges, pourvu que la déclaration en soit signée avant le vingt courant chez les notaires Debefve ou Bertrand, commis à cette vente.

Huile épurée pour quinquet superfine à 31 cents le litron et 26 cents la bouteille, au n^o 828, rue Pont-d'Isle. (1102)

Chambre garnie à louer au n. 121, rue derrière la Magdeleine.

A louer dès-à-présent deux jolis quartiers indépendans, construits à neuf, chacun avec pompe, cuisine, lavoir, petit salon, deux chambres à coucher et grenier, situés sur la Fontaine. S'adresser au n. 206, faubourg St.-Gilles. (1087)

Beau quartier garni à louer, rue d'Amay, n. 648. (1098)

Un jeune homme français, âge de 28 ans, à même de donner les meilleurs renseignements, qui est au courant des voyages et de la correspondance, désire trouver une place dans une maison de commerce quelconque, ou dans un bureau ; il serait bien traitable pour les appointements.

S'adresser franco sous la lettre A, au bureau de cette feuille. (1097)

MONT-DE-PIÉTÉ DE LIÈGE.

On procédera, lundi 16 octobre 1826 et jours suivans, à deux heures de relevée, dans une des salles du Mont-de-Piété de Liège, à la vente publique des gages reçus à cet établissement dans le courant des mois de juillet, août et septembre 1825, dont on n'aura point opéré le renouvellement d'emprunt, ou qui n'en auront point été retirés avant le tems marqué pour être vendus.

On commencera par les effets d'habillement ; linges, marchandises, ustensiles de cuivre et d'étain, etc. Viendront ensuite les bijoux et objets d'or et d'argent.

Le tout sera vendu argent comptant ; néanmoins les acheteurs, qui ne pourront pas se libérer sur le champ, seront admis à donner des arrhes, à charge par eux de venir retirer, dans le délai de trois jours, les objets achetés et de finir en même tems le solde.

Liège, le 2 octobre 1826.

A vendre au château de la Neuville sous Huy, deux beaux chevaux de voiture, race du pays, prenant cinq ans, allant parfaitement à la voiture. (1118)

On cherche à acheter un billard, s'adresser rue St-Severin, n. 722. (1119)

Joli quartier à louer composé de cinq pièces, avec cave, cuisine et grenier, situé au centre de la ville. S'adresser au bureau de cette feuille. (983)

Joli appartement garni ou non à louer, derrière St. Jacques, n. 493. Au même numéro, il y a une belle chèvre à lait à vendre.

Par arrêté de S. M. le roi des Pays-Bas, le soussigné est autorisé à vendre les actions de la grande et productive seigneurie de Pittermansdorf, sise à une lieue de Vienne, capitale d'Autriche, pour laquelle une somme d'échange de fls. 200,000 de Vienne (243,478 fls. des P.-B.) est garantie, et de la métairie à Maria-Zellen en Autriche, une possession très étendue pour laquelle on peut toucher fls. 25,000 de Vienne. Les propriétés se distinguent par la grande valeur de leurs bâtimens, terres et prérogatives.

Le revenu annuel de Pittermansdorf est environ de fls. 20,000 de Vienne.

Cette loterie contiendra en outre 14,998 gains en argent comptant, ensemble de fls. 423,992 de Vienne.

Par ordonnance de S. M. l'empereur d'Autriche, le tirage doit se faire irrévocablement le 16 octobre 1826.

Les listes des tirages seront distribuées par le soussigné qui fera aussi publier par les journaux les n^{os} qui auront obtenu les prix capitaux.

Le prix d'une action enregistrée est de fls. 12 des P.-B. ; sur dix actions prises ensemble, la onzième sera donnée gratis, et sur vingt, une action bleue, qui doit gagner sûrement.

J. TREVES fils,
rue des Grands-Carmes, n. 892, à Bruxelles.

S'adresser à Liège, pour se procurer des actions et des prospectus, à E. De Faveaux, rue Porte St Léonard, n. 659, qui est chargé de la vente jusques et inclus le 16 octobre 1826. (910)